
PROCÈS-VERBAL DE LA 26^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE MARDI 29 MAI 2018 À L'HÔPITAL, CLSC ET CENTRE D'HÉBERGEMENT D'ASBESTOS

Présences :	Pierre Cossette	Administrateur
	Gerald Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre invité
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Caroline Germain	Administrateur (par visioconférence)
	Pierrette Grenier	Membre observateur (par visioconférence)
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Rachel Hunting	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
Invités :	Émilie Adams	Vice-présidente du conseil des infirmières et des infirmiers
	Sophie Brisson	Coprésidente du comité d'éthique clinique et organisationnel (par visioconférence)
	Rémi Brassard	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières et de la logistique
	Annabelle Cumyn	Coprésidente du comité d'éthique clinique et organisationnel (par visioconférence)
	Éric Gamache	Président du comité régional des services pharmaceutiques (par visioconférence)
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques
	Véronique Poulin	Présidente du conseil des infirmières et des infirmiers
	Johanne Turgeon	Présidente-directrice générale adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Monsieur Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à tous à cette 26^e assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 25^e séance ordinaire tenue les 2 et 10 mai 2018
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
 - 5.1 Tournée de la PDG auprès du comité des usagers
6. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 6.1.1 Vision d'avenir pour les ressources humaines : Bâtir pour la santé organisationnelle et le développement des personnes et de l'organisation
 - 6.1.2 Dépôt des rapports annuels 2016-2017 des différentes instances du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 6.1.2.1. Conseil des infirmières et des infirmiers
- Dépôt des avis et recommandations
 - 6.1.2.2. Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnel
 - 6.1.2.3 Rapport annuel du comité régional des services pharmaceutiques
 - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 6.5 **Intégrer la mission universitaire**
 - 6.5.1 Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
7. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 7.1 Comité sur les soins et services du 15 mai 2018
 - 7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 17 mai 2018
 - 7.3 Comité de gouvernance et d'éthique du 22 mai 2018
 - 7.4 Comité de vigilance et de la qualité du 23 mai 2018
 - 7.5 Comité sur la mission universitaire du 24 mai 2018
 - 7.6 Comité des ressources humaines et des communications du 25 mai 2018
 - 7.7 Comité de gouvernance et d'éthique spécial du 29 mai 2018
8. **Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 8.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.2 Politique sur les chiens guides et d'assistance
 - 8.1.3 Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail
 - 8.1.4 Règlement sur l'utilisation des médias sociaux
 - 8.1.5 Révision du programme d'accueil et d'intégration des membres du C.A.
 - 8.1.6 Réorganisation de la direction des soins infirmiers
 - 8.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 8.2.1 Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 MSSS - CIUSSS de l'Estrie- CHUS et Tableau de bord à la P13
 - 8.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**

8.3.1 Ajustement des activités cliniques pour la période estivale 2018

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

8.4.2 Renouvellement de contrats de service pour des sages-femmes

8.4.3 Entente relative à une partie de la rue James-Quintin CHUS

8.4.4 Déclaration excédentaire de terrains situés sur le chemin de Val-du-Lac :

8.4.5 Déclaration d'immeuble excédentaire du terrain La Sapinière

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Comité d'éthique de la recherche

8.5.1.1 Modification au règlement du comité d'éthique de la recherche

8.5.1.2 Nomination de deux nouveaux membres

8.5.1.3 Renouvellement d'un membre

8.5.1.4 Démission d'un membre

8.5.2 Révision de la politique institutionnelle de la recherche du CHUS

8.5.3 Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS) – Nomination de deux nouveaux chercheurs

9. Divers

10. Huis clos

10.1 Cadres supérieurs

10.2 Recommandations du comité sur la mission universitaire

10.3 Évaluation de la rencontre

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Une première intervention est faite par l'équipe du Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC de l'Estrie) concernant le financement aux organismes communautaires. En effet, ils souhaitent savoir si le CIUSSS de l'Estrie – CHUS peut s'engager à travailler avec le ROC à l'élaboration de scénarios de répartition des sommes qui seront accordées pour la région de l'Estrie dans le respect de la consolidation du financement des organismes, du respect des écarts entre les typologies de favoriser le plus grand nombre possible de groupes.

La présidente-directrice générale adjointe, Mme Johanne Turgeon, répond en précisant que la région attend des investissements importants pour le rehaussement à la mission. En effet, le MSSS a annoncé un investissement de 17 M\$ au niveau provincial, mais le CIUSSS de l'Estrie - CHUS ne connaît pas encore le montant qui sera accordé pour la région de l'Estrie. Madame Turgeon précise que l'organisation travaillera en étroite collaboration avec le ROC de l'Estrie pour mettre en place les scénarios de répartition des sommes accordées à la région selon les trois critères annoncés.

Ce même groupe fait une deuxième intervention quant à la question qui avait été déposée au C.A. du 4 avril dernier, en regard de la situation des organismes à vocation régionale et de la desserte de services dans les RLS de La Pommeraiie et de la Haute-Yamaska. En réponse à cette question, il avait été dit que l'organisation allait dresser un portrait de la situation et qu'une rencontre était prévue avec le ministère pour présenter le dossier. Par conséquent, le ROC de l'Estrie souhaite avoir un suivi de cette rencontre et quel est le plan d'action proposé pour les suites?

Madame Turgeon indique qu'une rencontre a eu lieu le 16 mai dernier, avec la présence de représentants du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et du ministère, pour les volets des services communautaires et des ressources financières. Lors de cette rencontre, les représentants de l'organisation ont exposé la situation en regard du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et des particularités de la région de l'Estrie qui nécessitent un plus gros

investissement qu'ailleurs. Les gens du MSSS ont bien accueilli la situation et ils comprennent très bien les particularités qui résultent de l'annexion des deux territoires de La Pommeraie et de la Haute-Yamaska au territoire de l'Estrie. À la demande du MSSS, l'établissement a fourni des informations additionnelles la semaine dernière et ce matin, des échanges ont eu lieu avec les responsables du secteur de l'hébergement en regard des particularités et du financement de ce secteur. L'établissement va s'assurer d'une répartition équitable pour ces deux territoires dans le respect du fonctionnement des organismes régionaux de l'ancienne Estrie.

Une question est soumise par la présidente de la FIQ à savoir si l'établissement peut avoir comme objectif de finaliser les négociations comme prévu au 30 septembre 2018. Pour ce faire, il faudrait accélérer le rythme des négociations.

Monsieur Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, répond en précisant que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a le même objectif que la FIQ qui est d'avoir une entente négociée pour le 30 septembre prochain.

La présidente de la FIQ soumet une autre question à savoir s'il va y avoir une solution pour les 4 000 usagers de la clinique d'accès de la Haute-Yamaska qui n'auront pas d'autres ressources que la salle d'urgence à partir du 30 juin prochain.

La présidente-directrice générale précise que Docteur Tremblay travaille avec les partenaires de la Haute-Yamaska pour trouver des solutions afin de desservir cette clientèle. Des pistes d'actions sont analysées, mais aucune précision n'est disponible pour le moment. Au cours des prochaines semaines, il y aura plus de développements à cet égard.

Une infirmière clinicienne aux soins à domicile émet une inquiétude quant à la fusion des territoires dans les soins à domicile. Les équipes volantes sont très inquiètes de l'avenir et elles se questionnent sur l'efficacité de ces fusions et par le fait même de la qualité des soins aux usagers.

Madame Sylvie Moreault, directrice SAPA, indique qu'aucune fusion de territoires n'est planifiée. Cependant, ce qui est analysé est la possibilité de redécouper certains territoires pour permettre de respecter la consommation de services naturels de la population selon les territoires, et ce, afin de diminuer les déplacements et d'améliorer l'organisation du travail.

Deux infirmières auxiliaires des soins à domicile à Asbestos soumettent une problématique quant à l'embauche d'équipes volantes en grand nombre et qui occasionne des injustices pour les infirmières auxiliaires ayant plusieurs années d'expérience. Elles souhaitent savoir si l'organisation a prévu des solutions à cette problématique.

Monsieur Michaud indique qu'il n'est pas au courant de la situation. Par conséquent, il invite ces personnes à lui transmettre un courriel afin qu'il fasse les suivis nécessaires.

Un membre du CDC des Sources fait une intervention quant à la fermeture récente d'une certaine résidence privée. Il se questionne à savoir comment nous pouvons nous assurer que les personnes âgées peuvent bien vieillir chez elles et obtenir les soins nécessaires.

Madame Sylvie Quenneville, directrice adjointe au programme soutien à l'autonomie des personnes âgées, souligne que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS accompagne les personnes âgées dans la relocalisation qui est requise suite à la fermeture de cette ressource privée.

La présidente-directrice générale indique que la haute direction a fait une tournée du territoire récemment pour rencontrer les élus du territoire afin de partager les enjeux de leur RLS. Elle est au courant qu'un comité s'est formé dans la région pour voir les priorités de la région et elle indique que M. Rémi Brassard, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, va travailler en étroite collaboration avec ce comité pour trouver des solutions à cet égard.

4.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 25^e séance ordinaire tenue le 2 mai 2018 et de la séance spéciale tenue par conférence téléphonique le 10 mai 2018

Procès-verbal de la 25^e séance ordinaire tenue le 2 mai 2018

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 2 MAI 2018 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

Suivis du procès-verbal de la 25^e séance ordinaire tenue le 2 mai 2018

9.1 Comité régional transitoire des services aux anglophones – Suivi du C. A. du 4 avril 2018

Les membres ont reçu avec la documentation copie d'une correspondance adressée au président l'informant que le Règlement sur le comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise est entré en vigueur le 26 avril 2018. Le ministre anticipe la mise sur pied du nouveau comité provincial cet été.

Procès-verbal de la séance spéciale tenue par conférence téléphonique le 10 mai 2018

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DU JEUDI 10 MAI 2018 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

Suivis du procès-verbal de la séance spéciale tenue par conférence téléphonique le 10 mai 2018

Les suivis suivent leur cours.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale pour la période du 3 mai au 29 mai 2018 a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale fait part des différentes activités ayant eu lieu.

5.1 Tournée de la présidente-directrice générale auprès du comité des usagers

Madame Gauthier fait brièvement état des rencontres ayant eu lieu avec les comités des usagers continués de la région de l'Estrie et elle mentionne qu'elle a partagé avec eux les recommandations lors de leur assemblée annuelle tenue le 10 mai dernier.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

6.1.1 Vision d'avenir pour les ressources humaines : bâtir pour la santé organisationnelle et le développement des personnes et de l'organisation

Le président invite M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point. Il débute en stipulant que le contexte organisationnel qui a grandement changé à la suite de la fusion, la rareté des ressources sur le marché du travail et la réorganisation des services, incite le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à générer de nouvelles orientations pour faire face à cet état de situation. Pour ce faire, la direction des ressources humaines s'est donné des orientations communes pour une utilisation judicieuse et une valorisation des ressources humaines, particulièrement dans un contexte de rareté des ressources.

Monsieur Michaud présente la vision d'avenir pour les ressources humaines : bâtir pour la santé organisationnelle et le développement des personnes et de l'organisation.

Les membres du conseil d'administration prennent acte de cette vision d'avenir pour les ressources humaines et soutiennent la poursuite des travaux en lien avec cette orientation.

Les membres remercient Monsieur Michaud pour la présentation qu'ils ont beaucoup appréciée.

6.1.2 Dépôt des rapports annuels 2016-2017 des différentes instances du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

6.1.2.1 Conseil des infirmières et des infirmiers (CII) - Dépôt des avis et recommandations

Le président invite Mme Véronique Poulin, présidente du CII et Mme Émilie Adams, vice-présidente, à présenter le rapport.

À tour de rôle, elles présentent en détail les défis de la pratique en soins infirmiers, les priorités pour 2018-2019 et les défis du CII, du CIIA et du CRI et les stratégies qu'elles se sont données au cours de l'année.

Avis et recommandations

Les membres du conseil d'administration ont reçu antérieurement les avis et recommandations du CII, dont :

Le CII est d'avis qu'il est nécessaire de prendre dès maintenant des décisions permettant d'offrir des soins sécuritaires à la clientèle, notamment en s'assurant de :

- favoriser la mise en place, en collaboration avec la direction des soins infirmiers, des modèles de prestation sécuritaire des soins qui tiennent compte des besoins des usagers et de l'intensité des soins et services à prodiguer dans un secteur d'activités pour garantir la qualité et l'accessibilité des soins et services, humaniser les soins afin d'agir pour et avec l'utilisateur, ses proches et la population et ainsi bâtir l'avenir pour et avec le personnel de l'établissement tel que souhaité par les axes du Vrai Nord;
- soutenir le CII et la direction des soins infirmiers afin de mettre en place ou consolider la mesure et un suivi rigoureux des indicateurs sensibles à la qualité des soins infirmiers;
- poursuivre la démarche de planification de la main-d'oeuvre et de recrutement afin de permettre de combler les besoins pour les prochaines années, tout en s'assurant de mettre en place des modalités d'accueil (tels le soutien clinique, le préceptorat afin de former les moniteurs), d'intégration (tel que stabiliser du personnel en période d'intégration, définir la période d'intégration) et de rétention des nouvelles embauches (tel que la reconnaissance, la conciliation famille-travail-étude et humaniser les soins et la gestion);
- mettre en place des moyens pour revaloriser la pratique en soins infirmiers, soutenir les soins infirmiers en place afin de prévenir l'épuisement, les départs et la diminution de l'expertise, facteurs qui jouent un rôle essentiel sur la sécurité et la qualité des soins et services.

La présidente-directrice générale stipule que ces recommandations seront soumises au comité des soins et services, au comité de vigilance et de la qualité et au comité des ressources humaines pour un suivi rigoureux de chacune des recommandations soumises.

Le président remercie Mesdames Poulin et Adams pour la présentation.

6.1.2.2 Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnel (CÉCO)

Le président invite Mme Sophie Brisson, présidente du CÉCO, qui est présente par visioconférence, à présenter le rapport.

Elle décrit en détail les faits saillants du comité, les enjeux et priorités pour l'année 2018-2019 et les plus grands défis réalisés au cours de l'année 2017-2018.

Le président remercie Madame Brisson pour la présentation.

6.1.2.3 Rapport annuel du comité régional des services pharmaceutiques (CRSP)

Le président invite M. Éric Gamache, président du CRSP, qui est présent par visioconférence, à présenter le rapport.

Il présente en détail les principaux enjeux, les défis et les priorités 2018-2019 du CRSP.

Le président remercie Monsieur Gamache pour la présentation.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.5 Intégrer la mission universitaire

6.5.1 Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS (CÉR)

Le président invite Mme Sophie Brisson et Mme Annabelle Cumyn, coprésidentes du CÉR, toutes deux présentes par visioconférence, qui présentent le rapport annuel qui inclut les enjeux locaux et sociétaux et les priorités pour 2018-2019. La version approuvée du rapport annuel du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour la période de référence du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, sera transmise au Ministère au plus tard le 1^{er} juillet 2018.

Le président remercie Mesdames Brisson et Cumyn pour la présentation.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le président rappelle qu'il a été convenu qu'un résumé de chacun des comités soit transmis avec la documentation afin d'accélérer la présentation.

7.1 Comité sur les soins et services du 15 mai 2018

Le président invite M. André Forest, président, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 17 mai 2018

Le président peut répondre aux questions s'il y a lieu.

7.3 Comité de gouvernance et d'éthique du 22 mai 2018

En remplacement de Mme Rachel Hunting qui est absente, le président invite Mme Pauline Lefebvre à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.4 Comité de vigilance et de la qualité du 23 mai 2018

Le président invite Mme Micheline Richer, présidente, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.5 Comité sur la mission universitaire du 24 mai 2018

Le président invite Dr Pierre Cossette, président, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.6 Comité des ressources humaines et des communications du 25 mai 2018

Le président invite Mme Diane Gingras, présidente, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.7 Comité de gouvernance et d'éthique spécial du 29 mai 2018

En remplacement de Mme Rachel Hunting qui est absente, le président invite Mme Pauline Lefebvre à répondre aux questions s'il y a lieu.

8.0 Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ETL A COMMUNAUTÉ*

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS - Effectifs du CMDP

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 1541 à 1543 - 2018-05-29

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.2 Politique sur les chiens guides et d'assistance

RÉSOLUTION : CA 1544 - 2018-05-29

Relative à la politique sur l'accès aux chiens d'assistance au sein des installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- l'engagement pris par l'établissement dans le cadre de la démarche de médiation réalisée suite au dépôt de plaintes à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
 - les travaux réalisés par le groupe de travail sur l'accès aux chiens d'assistance;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique sur l'accès aux chiens d'assistance

8.1.3 Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

RÉSOLUTION : CA 1545 - 2018-05-29

Relative au bilan et perspectives en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

- CONSIDÉRANT :**
- que la politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail a été mise en place conformément aux orientations ministérielles et adoptée au conseil d'administration du 2 juin 2016;
 - qu'à la suite de ces deux années d'appropriation de la politique, il est opportun d'en dresser les principaux bilans et d'effectuer une reddition de compte au conseil d'administration;
 - que les membres du conseil d'administration doivent entériner le bilan qui émane de cette politique (reddition de comptes formelle);

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : le Bilan et perspectives en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

8.1.4 Règlement sur l'utilisation des médias sociaux

RÉSOLUTION : CA 1546 - 2018-05-29

Relative au Règlement sur l'utilisation des médias sociaux du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la popularité et l'efficacité des médias sociaux comme complément aux moyens de communication actuels de l'organisation;
 - l'importance de protéger les usagers et les publics internes;
 - l'importance de comprendre et de gérer les risques associés à l'utilisation des médias sociaux;
 - l'importance d'encadrer leur utilisation pour le personnel dans le cadre du travail et à l'extérieur lorsqu'il y a publication de contenu en lien avec le travail;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité des ressources humaines et des communications;
 - la recommandation favorable des membres du comité des ressources humaines et des communications;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le Règlement sur l'utilisation des médias sociaux du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

8.1.5 Révision du programme d'accueil et d'intégration des membres du C.A.

RÉSOLUTION : CA 1547 - 2018-05-29

Relative au programme d'accueil et intégration des membres du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- la complexité du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - la volonté d'assurer un accueil et une intégration optimale aux nouveaux membres;
 - la volonté de susciter l'engagement rapidement des nouveaux membres;
 - le besoin de faire connaître le rôle, les responsabilités, et le fonctionnement du conseil d'administration aux nouveaux membres;
 - le besoin de faire connaître l'identité de l'organisation, sa structure, sa gouvernance, ses forces, ses défis et ses priorités;
 - que des critères de la norme de gouvernance du programme d'agrément mettent l'emphase sur l'accueil et l'intégration des nouveaux membres;
 - l'article 181.0.0.1 paragraphe 5 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux qui précise que le comité de gouvernance doit élaborer un programme d'accueil;
 - la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique quant à procédure d'accueil et d'intégration des membres du conseil d'administration;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la Procédure d'accueil et d'intégration des membres du conseil d'administration et de la mettre en application dès l'arrivée d'un nouveau membre

8.1.6 Réorganisation de la direction des soins infirmiers

RÉSOLUTION : CA 1548 - 2018-05-29

Relative à la direction des soins infirmiers – Consolidation d'une structure de gouverne en cancérologie

- CONSIDÉRANT :**
- le besoin d'ajuster le plan d'organisation de la Direction des soins infirmiers afin d'assurer la mise en place d'actions concrètes pour maintenir la désignation actuelle de l'établissement;
 - l'objectif de positionner l'établissement comme un leader dans le domaine de la cancérologie;
 - l'approbation du comité de direction générale;
 - l'approbation du MSSS de procéder à ces modifications au plan d'organisation;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le nouveau plan d'organisation de la direction des soins infirmiers et de procéder à la mise en place, notamment en procédant aux affichages de postes d'encadrement.

8.2 **Assurer la qualité des soins et services**

8.2.1 Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 MSSS – CIUSSS de l'Estrie- CHUS et Tableau de bord à la P13

RÉSOLUTION : CA 1549 - 2018-05-29

Relative à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2018-2019

- CONSIDÉRANT :**
- les engagements;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration lors du conseil d'administration du 2 mai 2018.
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le projet d'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019;

DE MANDATER : la présidente-directrice générale pour signature de l'entente.

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.3.1 Ajustement des activités cliniques pour la période estivale 2018

RÉSOLUTION : CA 2221 - 2018-05-29

Relative à l'ajustement des activités cliniques pour la période estivale 2018 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- le maintien de l'accessibilité;
 - la période estivale;
 - le besoin de main-d'œuvre différent;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité des soins et services;
 - la recommandation des membres du comité des soins et services;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le scénario d'ajustement des activités cliniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la période estivale 2018.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

RÉSOLUTION : CA 2222 - 2018-05-29

Relative au registre des signataires autorisés pour la RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom de Mme Miryane Jugand, agente administrative et de Mme Sylvie Veilleux, chef de service à la direction des services professionnels, au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : pour les installations :

- CLSC et Centre d'hébergement de Bedford;
- Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins
- Centre d'hébergement de Cowansville
- Centre d'hébergement de Farnham
- CLSC de Sutton
- CLSC de Farnham

8.4.2 Renouvellement de contrats de service pour des sages-femmes

RÉSOLUTION : CA 2238 - 2018-05-29

Relative au renouvellement de contrats de service pour des sages-femmes

- ATTENDU QUE :**
- Le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - Au sens de la *Loi sur les sages-femmes* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
 - L'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
 - La recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
 - Les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
 - o le nombre de suivis annuels;
 - o les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des congés fériés, absences pour maladie, etc.
 - Le Conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** D'autoriser la présidente-directrice générale, **Mme Patricia Gauthier**, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin le contrat de service suivant:
- Chloé Nadeau-Pierrier, sage-femme, temps partiel occasionnel, maximum 35 h/semaine, nombre de suivis selon les besoins de l'établissement, du 18 juin 2018 au 17 juin 2019.
 - Mélanie Bergeron-Blais, sage-femme, temps partiel occasionnel, maximum 35 h/semaine, nombre de suivis selon les besoins de l'établissement, du 18 juin 2018 au 17 juin 2019.
 - Sandra Choquet, sage-femme, temps partiel occasionnel, 35 heures/semaine, 32 suivis, pour une période de 2 ans, du 19 juin 2018 au 18 juin 2020.
 - Amaili Jetté, sage-femme, temps partiel occasionnel, 35 heures/semaine, 32 suivis, pour une période de 2 ans, du 19 juin 2018 au 18 juin 2020.

8.4.3 Entente relative à une partie de la rue James-Quintin CHUS

RÉSOLUTION : CA 2223 - 2018-05-29

Relative aux servitudes de non-accès et pour aire de virage en faveur de la Ville de Sherbrooke - rue James-Quintin à Sherbrooke (lot 4 066 848 - CHUS Fleurimont)

- CONSIDÉRANT :**
- qu'en 2006, le CHUS, la Ville de Sherbrooke et le ministère des Transports ont convenu de l'aménagement de la rue James-Quintin;
 - qu'en 2009, le CHUS s'est formellement engagé à céder à la Ville de Sherbrooke le terrain constituant l'assiette de la rue James-Quintin, situé sur la propriété du CHUS;
 - qu'en 2016, le conseil d'administration autorisait la transaction, que celle-ci a été remise en question par le projet de construction du Centre mère-enfant et urgence et qu'il s'avère préférable que l'établissement demeure propriétaire de l'assiette de la rue;
 - qu'une aire de virage faciliterait l'entretien de la rue par les parties;
 - que la servitude de non-accès existante doit être modifiée pour s'harmoniser au tracé de l'aire de virage;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCORDER : à la Ville de Sherbrooke des servitudes de non-accès et pour aire de virage, de procéder à la signature d'une promesse de servitude conditionnelle à l'autorisation du MSSS et, en temps opportun, de demander au MSSS l'autorisation de signer l'acte de servitude;

D'AUTORISER : Mme Patricia Gauthier à procéder à la signature des documents.

8.4.4 Déclaration excédentaire de terrains situés sur le chemin de Val-du-Lac

RÉSOLUTION : CA 2224 - 2018-05-29

Relative Déclaration excédentaire – Terrains situés sur le chemin de Val-du-Lac à Sherbrooke (lots 1 726 207 et 1 728 172)

- CONSIDÉRANT :**
- que l'installation sise au 8475, chemin Blanchette à Sherbrooke comporte des terrains vacants dont le CIUSSS de l'Estrie – CHUS peut se départir sans nuire à ses activités;
 - que la vente de terrains peut générer des revenus, lesquels pourraient servir à financer des projets d'infrastructures améliorant les milieux d'hébergement de la clientèle du programme jeunesse;
 - que la première étape de disposition d'un actif est la résolution du conseil d'administration de l'établissement déclarant l'immeuble excédentaire, attestant ainsi que l'établissement ne prévoit pas utiliser l'immeuble au cours des cinq prochaines années;

- l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉCLARER : les immeubles excédentaires;

D'AUTORISER : la Direction des services techniques à poursuivre les démarches visant la vente des immeubles.

8.4.5 Déclaration d'immeuble excédentaire du terrain La Sapinière

RÉSOLUTION : CA 2225 - 2018-05-29

Relative Déclaration d'immeuble excédentaire : terrain situé sur la rue Rousseau à East Angus (lot 4 180 736

- CONSIDÉRANT :**
- que l'immeuble situé au 120, rue Rousseau à East Angus a été déclaré excédentaire le 14 juin 2016 et qu'au terme de deux appels d'offres publics, aucune proposition conforme n'a été déposée;
 - qu'il a été convenu de démolir le bâtiment pour disposer par la suite du terrain;
 - que le MSSS exige, avant d'émettre l'autorisation de vendre le terrain, que le conseil d'administration confirme que le terrain est excédentaire;
 - que l'établissement ne prévoit pas utiliser l'immeuble au cours des cinq prochaines années;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE CONFIRMER : que le terrain est excédentaire;

D'AUTORISER : la direction des services techniques à poursuivre les démarches visant la vente du terrain.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Comité d'éthique de la recherche (CÉR)

8.5.1.1 Modification au règlement du CÉR

RÉSOLUTION : CA 2226 - 2018-05-29

Relative à la modification au règlement du comité d'éthique de la recherche (CER) du CIUSSS de l'Estrie –CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- les changements apportés au règlement du CÉR en lien avec les documents officiels de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le règlement modifié du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.5.1.2 Nomination de deux nouveaux membres

RÉSOLUTION : CA 2227 - 2018-05-29

Relative aux changements au sein du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- l'expertise de Johanne Pruneau-Drapeau et Dr Vincent Masse;
 - la recommandation des membres du comité d'éthique de la recherche;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité d'éthique de la recherche;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : La nomination de Johanne Pruneau-Drapeau et de Vincent Masse à titre de nouveau membre du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour un mandat de 3 ans.

8.5.1.3 Renouvellement d'un membre

RÉSOLUTION : CA 2228 - 2018-05-29

Relative au renouvellement d'un membre du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CHUS;
- le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des candidatures pour le comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
- l'analyse effectuée par les membres du comité d'éthique de la recherche;
- la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : le renouvellement du mandat de M. Jean Descôteaux.

8.5.1.4 Démission d'un membre

RÉSOLUTION : CA 2229 - 2018-05-29

Relative aux changements au sein du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CHUS;
- le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des candidatures pour le comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
- l'analyse effectuée par les membres du comité d'éthique de la recherche;
- la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : le renouvellement du mandat de M. Jean Descôteaux.

8.5.2 Révision de la politique institutionnelle de la recherche du CHUS

RÉSOLUTION : CA 2230 - 2018-05-29

Relative à la politique institutionnelle de la recherche du CHUS – annexe 3 - Modes opératoires normalisés (MON)

- CONSIDÉRANT :**
- que des modifications immédiates doivent être apportées aux MON;
 - que la révision des documents institutionnels de la recherche est en cours;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les modifications des modes opératoires normalisés du CRCHUS.

8.5.3 Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS) – Nomination de deux nouveaux membres

RÉSOLUTION : CA 2231 - 2018-05-29

Relative à la nomination de deux nouveaux chercheurs réguliers à l'IUPLSSS

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable de la Direction scientifique de l'IUPLSSS;
 - la pertinence des thématiques de recherche du candidat à l'avancement de la programmation scientifique 2014-2019 de l'IUPLSSS;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination de deux nouveaux chercheurs réguliers à l'IUPLSSS soit : Mme Rachel Bélisle et Mme Catherine Hudon.

9.0 Divers

Aucun point n'est soumis.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de M. Olivier Lemieux-Girard, de M. Gilles Michaud, de Mme Johanne Turgeon et de M. Rémi Brassard.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

10.1 Cadres supérieurs

10.1.1 Démissions

Les membres du conseil d'administration prennent acte de la démission de M. Bruno Petrucci, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, effective à compter du 18 juin 2018.

Les membres du conseil d'administration prennent acte de la démission de M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, prenant effet le 30 septembre 2018.

10.1.2 Nominations de directeurs adjoints

Monsieur Gilles Michaud fait état de chacune des nominations suivantes. Après échanges, les résolutions sont adoptées.

RÉSOLUTION : CA 2232 - 2018-05-29

Relative à la nomination de M. Patrick Poulin à titre de directeur adjoint du programme de santé publique, volet administratif – Direction de santé publique (DSPub)

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint au programme de santé publique, volet administratif, à la Direction de santé publique (DSPub);
- la qualité de la candidature de M. Poulin;
- la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de M. Poulin;
- le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;
- que nous avons reçu l'approbation du MSSS pour la nomination dans ce poste de directeur adjoint;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Monsieur Patrick Poulin à titre de directeur adjoint du programme de santé publique, volet administratif, à la Direction de santé publique.

RÉSOLUTION : CA 2233 - 2018-05-29

Relative à la nomination de Mme Danika Manseau à titre de directrice adjointe des services généraux à la Direction des services généraux (DSG)

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint aux services généraux à la *Direction des services généraux (DSG)* ;
 - la qualité de la candidature de Mme Manseau;
 - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de Mme Manseau;
 - le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;
 - que nous avons reçu l'approbation du MSSS pour la nomination dans ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Danika Manseau à titre de directrice adjointe des services généraux à la DSG.

RÉSOLUTION : CA 2234 - 2018-05-29

Relative Nomination de Mme Luce Gagnon à titre de directrice adjointe au programme jeunesse (secteur périnatalité et petite enfance) à la Direction du programme jeunesse (DPJe)

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint au programme jeunesse (secteur périnatalité et petite enfance) à la DPJe;
 - la qualité de la candidature de Mme Gagnon;
 - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de Mme Gagnon;
 - le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;
 - que nous avons reçu l'approbation du MSSS pour la nomination dans ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Luce Gagnon à titre de directrice adjointe au programme jeunesse (secteur périnatalité et petite enfance) à la DPJe.

Madame Johanne Turgeon explique les raisons qui ont mené à la nomination de la directrice par intérim à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique ainsi que fondée de pouvoir de la radioprotection.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 2235 - 2018-05-29

Relative à la nomination de Mme Nathalie Léonard à titre de directrice par intérim à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique ainsi que fondée de pouvoir de la radioprotection du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique incluant le rôle de fondé de pouvoir de la radioprotection du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
- les capacités et les qualités professionnelles de Mme Nathalie Léonard;
- que le poste de directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique occupé par M. Bruno Petrucci devient vacant suite à sa récente nomination à titre de directeur général adjoint soutien, administration et performance au CISSS de la Montérégie-Est;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER :

Mme Nathalie Léonard à titre de directrice par intérim à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique ainsi que fondée de pouvoir de la radioprotection du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

10.2 Report de vacances

La présidente-directrice générale dresse l'état de situation pour le report des vacances des hors-cadres.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 2236 - 2018-05-29

Relative au report des vacances pour les hors cadre

CONSIDÉRANT :

- les dispositions prévues au contrat des hors cadres soient : "s'il est impossible au hors cadre de prendre tous ses jours de congés annuels au cours de l'année, il peut reporter lesdits jours de congés à une période ultérieure sur autorisation du conseil d'administration. Les jours de vacances en banque ne peuvent jamais excéder le nombre de semaines de vacances annuelles prévu au présent article. Advenant un excédent de vacances annuelles accumulées dépassant 5 semaines, cet excédent doit être payé."
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER :

le report des vacances tel que stipulé aux contrats d'engagement.

10.3 Rapport final du comité d'examen de la plainte sur l'intégrité à la recherche PR-2017-10-01

La présidente-directrice générale dresse l'état de situation.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 2237 - 2018-05-29

Relative au rapport final du comité d'examen de la plainte sur l'intégrité à la recherche

CONSIDÉRANT :

- L'analyse du dossier effectuée par le comité d'examen de la plainte à la recherche lors de ses deux réunions tenues le 17 avril 2018 et le 15 mai 2018;
- L'état de situation présenté au comité sur la mission universitaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS lors de sa réunion du 24 mai 2018;
- L'accord des membres du comité sur la mission universitaire de recommander au conseil d'administration d'entériner les recommandations et les prochaines étapes à mettre en place;
- La modification de reporter l'échéancier du 30 septembre au 30 novembre 2018 afin de demander à la DCMU et au vice-rectorat à la recherche de l'Université de Sherbrooke de collaborer à harmoniser les politiques sur l'intégrité à la recherche pour réduire les risques d'ambiguïté pour les chercheurs et autres parties prenantes.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER :

Les recommandations et les prochaines étapes à mettre en place par les responsables identifiés.

10.4 Évaluation de la rencontre

Après échanges, les membres conviennent que le sujet de la main-d'œuvre sera traité à la prochaine plénière du C.A.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire